

Recyclage HTB - symboles H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai, HC, HE Manœuvre

Ref. **HE53-3**
Durée : 2.0 jour(s) / 14.0 heures

Avertissement : Etre habilité en HTB

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque avec écran facial...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

Pré-requis :

Se présenter à la formation munie de son titre d'habilitation en cours de validité en HTA et HTB

Personnes concernées :

Personnel électricien ou électromécanicien chargé en HTB et devant réactualiser son habilitation en vue :

- d'exécuter des consignations
- d'exécuter et/ou diriger des travaux hors tension

Personnel chargé de travaux, chargé d'exécuter ou d'organiser des essais en HTB

Objectifs :

Identifier et nommer les consignes des travaux d'ordre électrique et/ou manœuvres et/ou consignation dans le domaine de la HTB.
Appliquer et diriger des travaux d'ordre électrique avec les procédures de sécurité électrique.
Citer et rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux d'ordre électrique et/ou consignation dans le domaine de la HTB.
Formuler les décisions appliquées lors de ses activités.

Programme :

Enseignement théorique :

Rappels
Réseau électrique Français
Types de poste HTB
Environnement électrique
Appareillage HTB
Habilitation électrique
EPC / EPI / Matériel de sécurité
Manœuvres & consignations en HTB

Documents applicables (message collationné, attestation de consignation, attestation de séparation de réseau...)
Spécificités RTE (si applicable)

Enseignement pratique : (sur installation du client)

Analyse de risque
Environnement électrique
Reconnaissance de l'appareillage électrique
Manœuvres, consignation (en 1 ou 2 étapes)
Rédaction des documents applicables
Etudes de cas théoriques et mises en situations pratiques



Démarche pédagogique :

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles et de travaux en groupe permet de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas.
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.



Evaluation et validation :

Évaluation du positionnement en début de session.

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.

Évaluation sommative à l'issue de la partie théorique.

Évaluation du savoir-faire par des mises en situations pratiques et des études de cas.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.